



—
Certificateurs

- Commission paritaire nationale de l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) de l'industrie de la chaussure
- Fédération française de la chaussure (FFC)

—
Publics

- Salarié(e)s
- Publics en insertion professionnelle

—
Accès

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience (VAE)

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

DESCRIPTION

Le monteur chaussure intervient, dans le respect des critères de qualité et de productivité, dans le processus de fabrication de différents modèles de chaussures et autres articles chaussants en cuir et/ou autres matériaux souples (textile, textile enduit, renfort et mousse).

Les opérations peuvent être réalisées à la main et/ou à la machine. Le monteur intervient à l'étape de montage, c'est-à-dire lors de l'assemblage sur forme de la tige avec la première de montage (chaussure fermée, en volume).

Il assure un contrôle qualité continu tout au long du processus.

Il utilise différents types de machines et équipements selon les opérations à réaliser. Il veille à leur bon fonctionnement (maintenance de premier niveau) ainsi qu'à l'entretien du poste de travail, conformément aux consignes d'hygiène, de sécurité et d'environnement.

CADRES D'EXERCICE, RESPONSABILITÉ ET AUTONOMIE

Responsabilité et autonomie

- Le monteur chaussure exécute ses activités en autonomie en tenant compte des consignes et directives transmises par sa hiérarchie.
- Selon l'organisation de l'entreprise, il est sous la responsabilité du chef d'équipe ou du responsable de production ou du dirigeant... auquel il doit rendre compte des données de production.
- Il est en relation avec les autres acteurs de la production en amont et aval

—
N° de fiche

RNCP30422

—
CCN1

3163 - Industrie de la chaussure et des articles chaussants

—
Nomenclature du niveau de qualification

Niveau 3

—
Code(s) NSF

240 : Spécialités pluritechnologiques matériaux souples

—
Formacodes

21867 : chaussures

—
Code(s) ROME

H2401 - Assemblage - montage d'articles en cuirs, peaux

du process et le service maintenance en cas de besoin.

Le niveau 1 de maintenance (norme Afnor)

- Réglages simples au moyen d'éléments accessibles sans aucun démontage ou ouverture de l'équipement
- Échanges d'éléments consommables accessibles en toute sécurité à partir d'un mode opératoire, instructions.

Dans le cadre de ses activités, il détient les autorisations et habilitations nécessaires conformément au type d'équipements utilisés et aux dispositions légales en vigueur

ACTIVITÉS VISÉES

Activité 1 : Préparation et suivi des opérations selon les documents de travail et instructions transmis

- Analyse des instructions de réalisation et des données techniques du modèle à produire.
- Prise en compte de la particularité des matières lors des opérations et des moyens nécessaires.
- Renseignement et transmission des informations de suivi de la production.

Activité 2 : À partir des données techniques transmises et en tenant compte des caractéristiques du modèle, assemblage de la tige avec la première de montage

- Vérification des pièces approvisionnées au poste
- Préparation du poste de travail et vérification des conditions de sécurité, d'hygiène et d'environnement
- Réglage et vérification des équipements nécessaires aux opérations d'assemblage de la tige avec la première de montage.
- Réalisation des opérations d'assemblage de la tige avec la première de montage selon les instructions et le type de modèle cousu ou soudé
- Contrôle des pièces au regard des critères qualité fixés.
- Nettoyage, rangement du poste de travail et interventions de maintenance de niveau 1

BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc 1 : Préparer et assurer le suivi des opérations nécessaires à la réalisation du modèle de chaussure/article chaussant à fabriquer

- Analyser le document de travail et exploiter les données techniques afin d'apprécier les caractéristiques du modèle à fabriquer et réaliser les opérations de montage conformément aux instructions.

- Apprécier les caractéristiques des cuirs et/ou autres matériaux souples pour appréhender leur particularité dans l'exécution des opérations de montage et connexes
- Situer ses activités dans le processus de fabrication en vue d'atteindre des objectifs de qualité et communiquer efficacement.
- Rendre compte de son activité, en utilisant le système d'information de l'entreprise, afin d'assurer la traçabilité des opérations et de tout ce qui se rapporte au fonctionnement du poste.

Bloc 2 : Réaliser et contrôler les opérations de montage de la tige avec la première de montage en tenant compte du modèle soudé et cousu

Les opérations d'assemblage (montage bout, flancs et emboîtement) de la tige avec la première de montage peuvent être réalisées à la machine et/ou à la main selon l'outillage approprié

- Vérifier et identifier les éventuels défauts sur les tiges et premières de montage afin d'assurer un montage conforme et de qualité.
- Effectuer l'entretien du poste de travail et des équipements nécessaires aux opérations d'assemblage de la tige, en appliquant les règles de sécurité d'hygiène et d'environnement, afin d'assurer leur bon fonctionnement et garantir la précision et la qualité des opérations.
- Régler et/ou programmer les équipements nécessaires aux opérations d'assemblage de la tige avec la première de montage afin de garantir une fixation et un alignement optimal conformément aux spécifications du modèle.
- Réaliser les opérations d'assemblage de la tige avec la première de montage afin d'obtenir une chaussure/article chaussant fermé, en volume conforme aux spécifications du modèle.
- Contrôler les opérations d'assemblage de la tige avec la première de montage et la structure obtenue pour garantir la qualité et la conformité de la chaussure/article chaussant produit.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'organisme habilité est en charge de l'organisation et de la conduite des évaluations, que ce soit en centre de formation ou en entreprise.

Le processus d'évaluation comprend :

- un livret pour le candidat
- un questionnaire technique (1h30 à 2h)
- une observation et questionnement au poste en entreprise (45min à 1h)
- un entretien réalisé avec le candidat (30 min)